

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.133

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 10 décembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s) :** Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE CHARGE DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE AU SERVICE CULTURE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

**Exposé :**

Par délibération en date du 30 janvier 2023 (n°2023.06), un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 31h a été créé au sein du service culture, sports et vie associative. Au regard de l'activité croissante du service, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le temps du poste à 35h pour un passage à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'ouvrir le poste de chargé(e) sport et vie associative aux grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et de passer le poste à temps à complet à compter du 1er janvier 2025.

**Article 2 :** de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

